

Lundi 3 février 2020

### Lancement d'un appel à projets pour soutenir le secteur associatif

La préfète des Hautes-Alpes, Cécile BIGOT-DEKEYZER, a présidé ce jeudi le collège départemental du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Il réunit le Département, des élus, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDESS), la Caisse d'allocations familiales et des représentants d'associations.

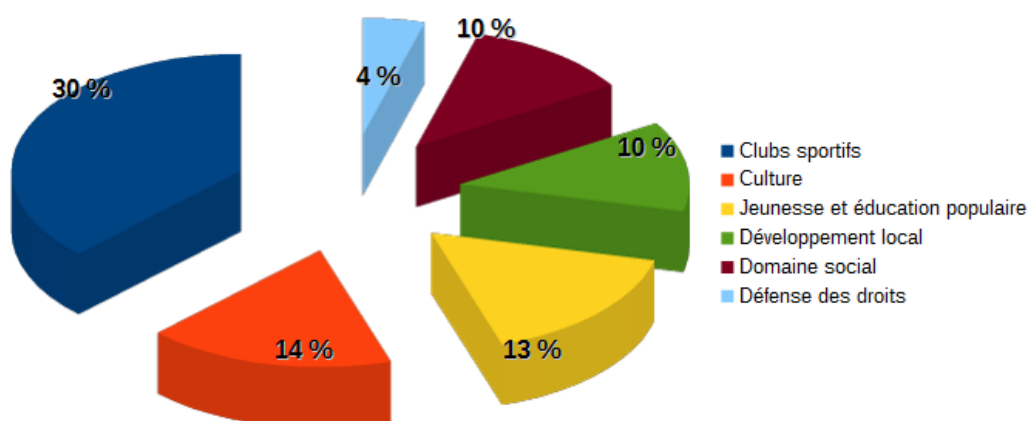
Ce fut l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et de lancer un nouvel appel à projets.

Ce fonds permet d'aider au **fonctionnement** des structures associatives de tous types, de financer leurs **projets innovants** et d'aider à la **formation** des bénévoles.

*« Il est important de soutenir le dynamisme associatif, car il permet l'épanouissement de chacun, que l'on soit engagé en tant que bénévole ou pratiquant. Le soutien de l'État aux associations demeure une priorité »* affirme Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Hautes-Alpes.

### Près de 180 000 euros versés en 2019

En 2019, l'État a versé, au titre du FDVA, 140 200 € qui ont aidé au **fonctionnement** de 64 associations des Hautes-Alpes :



### CONTACT PRESSE

1 / 2



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 571 € ont été accordés pour le soutien à des **projets innovants** portés par 7 associations. Le sport représente 51% des projets. Cette enveloppe a également financé des projets innovants en matière de développement local (34,5%) et en matière de jeunesse et d'éducation populaire (14 %).

14 650 euros ont aussi été versés à 6 associations dans le cadre de l'aide à la **formation de bénévoles**.

### En 2020, un nouvel appel à projets

L'enveloppe allouée au FDVA est similaire à l'année passée.

**Les porteurs de projets ont jusqu'au 20 mars** pour répondre à l'appel à projets sur la formation des bénévoles et **jusqu'au 31 mars** pour transmettre leurs candidatures pour une aide au fonctionnement et au titre des projets innovants.

Plusieurs réunions publiques sont organisées en amont :

- ⇒ Gap (DDCSPP) : 6 février de 18h à 20h
- ⇒ Briançon (MJC) : 7 février de 18h à 20h
- ⇒ Serres (Mairie) : 10 février de 18h à 20h
- ⇒ Embrun (Manutention) : 11 février de 18h à 20h
- ⇒ Guillestre (Mairie) : 13 février de 18h à 20h

Retrouvez l'ensemble des documents nécessaires et l'ensemble des informations sur l'appel à projet sur le site internet des services de l'État dans les Hautes-Alpes :

 <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/>

### CONTACT PRESSE

2 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication  
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex  
04 92 40 48 10 / 48 13 - [pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)  
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>

